



PRENEZ L'INITIATIVE!

Initiative citoyenne européenne

**Votre outil pour façonner
les politiques européennes**



UNION EUROPÉENNE



L'initiative citoyenne européenne en bref

L'initiative citoyenne européenne vous permet de participer directement au processus démocratique européen et de faire davantage entendre votre voix sur les politiques européennes qui vous concernent.

L'initiative citoyenne européenne est unique. Il s'agit du seul outil permettant à des citoyens de plusieurs pays de l'UE de s'unir et de proposer des modifications juridiques concrètes concernant une cause commune. En tant que citoyen de l'UE, vous pouvez soit rejoindre un groupe d'organisateur pour lancer une initiative, soit apporter votre soutien à une initiative existante.

Pour lancer une initiative, il faut **7 citoyens de l'UE**, résidant dans au moins **7 États membres différents** et étant en âge de voter. Une fois qu'une initiative a recueilli **1 million de signatures**, la Commission décide des mesures de suivi à lui donner.

Une initiative citoyenne peut porter sur tous les domaines dans lesquels la Commission est habilitée à présenter des propositions législatives, comme l'environnement, la protection des consommateurs, l'agriculture, la pêche, l'énergie, les transports ou le commerce.



Le pouvoir d'agir sur des questions qui vous tiennent à cœur

Vous avez peut-être une idée quant à la manière de traiter un problème auquel l'Europe est confrontée sur le plan social ou environnemental, mais vous avez le sentiment de ne pas pouvoir faire entendre votre voix? L'initiative citoyenne européenne peut vous aider. Elle vous permet de soutenir des causes en lesquelles vous croyez et de faire des propositions très concrètes.

Grâce à cet outil, vous pouvez influencer sur l'ordre du jour européen et apporter des changements positifs dans des domaines qui vous tiennent à cœur. L'initiative citoyenne européenne amplifie votre voix et vous donne le droit d'enclencher le processus d'élaboration des politiques de l'UE.



Créer des réseaux et favoriser le débat

En tant que citoyens européens, nous partageons des valeurs communes et, même si nous vivons dans des pays différents, nous pouvons nous passionner pour les mêmes questions. Grâce à l'initiative citoyenne européenne, vous pouvez entrer en contact avec d'autres personnes partout dans l'UE afin de vous mobiliser en faveur d'un sujet qui vous touche, lancer le débat et engager des réformes.

En permettant à des citoyens de différents pays d'échanger des idées et de s'unir, l'initiative citoyenne européenne est l'un des principaux outils proposés par l'UE pour promouvoir la démocratie participative.

S'adresser directement aux responsables politiques

Grâce à l'initiative citoyenne européenne, des citoyens de toute l'UE peuvent, ensemble, porter leurs préoccupations à l'attention des responsables politiques.

S'il est toujours utile d'échanger des idées, l'initiative citoyenne européenne poursuit un objectif plus concret, qui est d'influer sur la politique et de promouvoir le changement. Une fois le million de signatures recueilli, les organisateurs présentent leurs propositions directement, tout d'abord à la Commission européenne, puis publiquement au Parlement européen, ce qui garantit que leur message soit largement diffusé et débattu avec leurs représentants et d'autres parties intéressées.

L'organisation d'une initiative permet de créer, aux échelons régional, national et européen, des réseaux de personnes qui se passionnent pour la même question. Elle permet de sensibiliser et de susciter le débat, y compris dans les médias, en mettant la question concernée à l'ordre du jour politique, même lorsqu'une initiative n'aboutit pas à l'adoption d'une législation de l'UE.

Les principales étapes d'une initiative citoyenne

1. Préparation de l'initiative et création d'un groupe d'organiseurs
2. Enregistrement de l'initiative par la Commission avec traduction libre dans toutes les langues officielles de l'UE. Dans le cas de propositions ne relevant pas (entièrement) des attributions de la Commission, une révision par les organisateurs et un enregistrement partiel sont également possibles
3. Publication sur le site web de l'initiative citoyenne européenne
4. Collecte des déclarations de soutien sur papier et/ou par voie électronique
5. Vérification des déclarations de soutien par les autorités nationales
6. Présentation de l'initiative à la Commission
7. Rencontre avec des représentants de la Commission
8. Audition publique et évaluation du soutien politique par le Parlement européen
9. Réponse officielle de la Commission européenne
10. Suivi par la Commission des mesures

Pour en savoir plus sur l'initiative citoyenne européenne et consulter la liste des initiatives pouvant actuellement être soutenues, rendez-vous sur le site:

europa.eu/citizens-initiative

#EUTakeTheInitiative

© Union européenne, 2019
Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source.
La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).